



Procès-Verbal

De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives du mercredi 03 juin 2026

Président : M. ORTUNO.

Présents : MM. REHOUDJA, HORMI

Secrétaire de Séance : Mme. SAUVAGE

La Commission rappelle :

- Toute rencontre officielle de football doit se dérouler sur une installation conforme aux règlements en vigueur et disposant d'équipements en état de fonctionnement, notamment les sanitaires et les vestiaires avec douches destinés aux joueurs et aux arbitres.
- Les clubs souhaitant organiser des rencontres en nocturne doivent impérativement vérifier que leur installation bénéficie d'un classement d'éclairage conforme aux exigences réglementaires.
- Le club recevant demeure responsable du traçage du terrain ainsi que de la conformité et de la mise en place des équipements de l'aire de jeu.

Ville de Clichy-sous-Bois : Stade Henri Barbusse – NNI 930140102

MM. REHOUDJA et HORMI, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives, se sont déplacés, le mardi 12 mai 2026 pour le classement de du terrain susmentionné en T5 SYN.

Transmet le dossier à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives pour suite à donner.

Ville de Vaujours : Stade Eugène Burlot – NNI 930740101

Le rendez-vous prévu le 11 mai 2026 pour la confirmation de classement a été reporté à une date ultérieure.

La Ville a été avisée de ce report par mail en date du 30 avril 2016.

Ville de Vaujours : Stade Eugène Burlot – NNI 930740101

MM. REHOUDJA et ORTUNO, membres de la Commission Départementale des se déplaceront le mardi 23 juin à 14h30 pour la confirmation de classement.

Installations dont le classement n'est plus valide ou nécessitant une mise en conformité

930050201 - Aulnay-sous-Bois : Stade du Moulin Neuf : T5 PN expiré le 09/02/2025.

930100101 - Bondy : Stade Robet Gazzi : Classement retiré. En attente des opérations de maintenance (notification CRTIS du 31/03/2026).

En attente que les opérations de maintenance soient effectuées. (Notification de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives du 31/03/26).

930320102 – Gagny : Stade Omnisport Jean Bouin : T5 SYN expiré le 09/02/2025.

9630270202 – La Courneuve : Parc des Sports 2 : Classement retiré (notification CFTIS du 06/10/2025).

930070102 – Le Blanc-Mesnil : Stade Jean Bouin 2 : T5 SYN expiré le 11/09/2025.

930620101 – Le Raincy : Stade Municipale : T5 SYN expiré le 07/09/2025.

930460101 – Livry-Gargan : Stade Alfred Marcel 1 : T5 PN expiré le 19/11/2023. Plusieurs relances demeurent sans réponse.

930500101 – Neuilly-sur-Marne : Stade Georges Foulon 2 : T6 SYN expiré le 30/09/2022. Test in-situ manquant test in-situ.

930550302 – Pantin : Stade Marcel Cerdan 2 : T5 SYN expiré le 10/05/2026. Test in-situ manquant.

930590102 – Pierrefitte-sur-Seine : Complexe Roger Fréville : T6 SYN expiré le 27/10/2025. Test in-situ manquant et AOP incomplet.

9307010301 – Sevran : Stade Jesse Owens : T4 SYN expiré le 31/08/2025. Test in-situ manquant (notification CFTIS du 30/01/2024).

930710102 – Sevran : Stade Jean Guimier 2 : T5 PN expiré le 10/11/2025.

930710201 – Sevran : Gaston Buissière : T5 PN expiré le 22/03/2026.

930660301 – Saint-Denis : Complexe Sportif Francs Moisis : T7 SYN expiré le 26/05/2025.

930660203 – Saint-Denis : Stade Auguste Delaune : T5 SYN expiré le 04/12/2025.

930740101 – Vaujours : Stade Eugène Burlot : T5 PN expiré le 24/02/2025.

930730201 – Tremblay-en-France : Stade Jean Jaurès : T5 SYN expiré le 08/06/2024. Test in-situ manquant (notification CRTIS du 30/11/2024).

Décision de la Commission

Considérant les enjeux de sécurité et de conformité réglementaire des installations sportives, la Commission décide qu'un courrier sera adressé à l'ensemble des collectivités concernées, avec copie aux clubs utilisateurs, afin de leur rappeler l'obligation de mise en conformité de leurs installations.

À défaut de régularisation des situations constatées, la Commission se réserve la possibilité de ne pas autoriser l'utilisation des installations concernées pour la reprise des compétitions départementales de la saison 2026-2027.

La séance est levée à 16h00.

Le Président

M. ORTUNO Jean-Claude

Secrétaire de séance

MME. SAUVAGE Marina